



**COMMUNICATION  
DE LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**RI 08/2025**

Vevey, le 15 septembre 2025

**Ce document doit au préalable être traité en séance du  
Conseil communal du jeudi 2 octobre 2025**

**Réponse à l'interpellation de M. Jérôme Christen « Un centre sportif régional loin de tout, en zone agricole, vraiment ? »**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

En date du 4 septembre 2025, M. Jérôme Christen, pour le groupe Vevey Libre, déposait une nouvelle interpellation au Conseil communal relative aux besoins en infrastructures sportives régionales et à l'affectation des terrains de La Verre-Derrey. Son intervention s'inscrivait en réaction à la démarche du groupe « Réflexion-Avenir » en faveur de l'implantation d'un complexe sportif dans le prolongement de la zone sportive de Praz Dagoud, dans la commune de Blonay-St-Légier.

En préambule, il semble important de rappeler que la parcelle communale sise à La Veyre-Derrey, a généré, dans le cadre de la présente législature, déjà plusieurs interventions au Conseil communal (C24/2021 Interpellation Laurent Lavanchy « *Amnésie à La Veyre* », Interpellation 2024/RI05 Jérôme Christen et Serge Ansermet « *Revenir à la raison et réaliser un centre sportif à La Veyre Derrey* », Interpellation 2025/RI04 Jérôme Christen « *Du sport pour tous* » pour passer du slogan à la réalité »).

Dans ses réponses, la Municipalité a, à chaque fois, démontré qu'elle répondait aux besoins en infrastructures sportives sur son territoire.

Forte de ces informations préalables, la Municipalité répond comme suit aux questions posées :

**1. Quelle position la Municipalité a-t-elle prise sur ce projet ?**

**Réponse :**

La Municipalité n'a pas été consultée sur l'avant-projet situé en Pangires, sur le territoire de la commune de Blonay-St-Légier, porté par le groupe « Réflexion-Avenir » cité par l'interpellant.

**2. Pour quelles raisons n'a-t-elle pas informé le Conseil communal de cet avant-projet lors de sa réponse à la dernière interpellation relative aux terrains de La Veyre Derrey ?**

**Réponse :**

Pour la raison évoquée sous point 1.

**3. Certains milieux économiques manœuvrent activement pour faire oublier que la commune de Vevey a acquis ces terrains à la Veyre Derrey en 1989 pour y réaliser un centre sportif. Ces milieux sont soutenus par la Promove, qui mène depuis plusieurs années des actions politiques pour développer une zone d'activités à La Veyre-Derrey. La Municipalité estime-t-elle que des actions qui visent à influencer l'aménagement du territoire font partie de la mission de la Promove, ou ne devrait-elle pas lui rappeler que sa mission se limite à promouvoir la région Riviera-Lavaux et soutenir les entreprises qui y opèrent ?**

**Réponse :**

La Municipalité rappelle que Promove n'est pas un lobby au service d'intérêts privés, mais une association régionale mandatée par les communes de la Riviera et de Lavaux-Oron ainsi que par le Canton de Vaud. Sa mission est de soutenir la prospérité de la région en accompagnant les entreprises, mais également en appuyant les collectivités publiques dans leurs réflexions et démarches liées aux enjeux économiques.

Concrètement, Promove est amenée à intervenir à la demande des communes pour accompagner des projets jugés stratégiques quant à leur portée économique et à leur contribution à l'attractivité régionale. Parmi les conditions-cadres essentielles à l'essor d'activités économiques figurent les questions d'aménagement du territoire, et en particulier la disponibilité de zones d'activités. Ces thématiques entrent donc pleinement dans le mandat confié à Promove.

Il convient également de rappeler que, s'agissant de dossiers publics, Promove n'agit pas de manière autonome : elle intervient uniquement en partenariat avec les collectivités concernées. Dans le cas précis de La Veyre-Derrey, son implication s'est faite à la demande explicite et conjointe de la commune territoriale de Blonay–St-Légier, de la commune de Vevey en tant que propriétaire des terrains, ainsi que du Canton de Vaud, ce site ayant été identifié par ce dernier comme un pôle stratégique de développement d'activités.

La Municipalité souligne enfin que les décisions relatives à l'aménagement et à l'affectation des terrains relèvent exclusivement des autorités communales et cantonales compétentes. Promove se limite à un rôle de soutien, d'analyse et d'accompagnement, en stricte conformité avec son mandat.

**4. La démarche entreprise par le Groupe Réflexion-Avenir démontre le besoin en infrastructures sportives. Dès lors que le projet de Pangires ne répond pas aux besoins des Veveysans, comment la Municipalité entend-elle résoudre le problème autrement qu'en revenant sur la mauvaise orientation prise à La Veyre-Derrey ?**

**Réponse :**

La démarche initiée par le Groupe Réflexion-Avenir ne démontre pas réellement un besoin en infrastructures sportives, celle-ci ne se fondant sur aucune étude locale ou régionale actuelle. Elle est le fait d'une initiative privée en faveur de la création d'un complexe multi-sportif, émanant de quelques personnes évoluant dans le domaine de l'architecture, de la promotion immobilière ou encore la construction. Un de ses représentants est par ailleurs un ancien président du club « Vevey-Natation-Riviera ».

Il est toutefois utile de rappeler que la Ville de Vevey s'engage en faveur du sport depuis de très nombreuses années, avec une accélération des investissements depuis une dizaine d'années

notamment. Elle a ainsi investi dans la modernisation de ses infrastructures footballistiques, et en particulier avec la rénovation de ses deux terrains de Copet 2 et de la Veyre et, en 2025, la pose d'un gazon synthétique au stade de Copet 1. Ces rénovations augmentent de manière très significative les heures de jouabilité par les clubs et les écoles. Des investissements ont également été réalisés pour d'autres disciplines (dojo, stand de tir, etc.). Précisons également que la Ville a soutenu la rénovation du stade régional de la Saussaz.

En parallèle, notre Ville figure parmi les communes les plus actives du canton dans la rénovation rapide et ambitieuse de ses salles de sport : 9 salles sur 13 ont ainsi été rénovées en moins de six ans, offrant des conditions optimales pour l'éducation physique de nos élèves et des associations sportives veveysanes.

Consciente de l'évolution des pratiques, la Municipalité a aussi multiplié depuis une décennie le développement d'infrastructures sportives en accès libre : fitness extérieurs, installation de slackline, skatepark, installation de casiers connectés, tables de ping-pong, échiquiers et aménagements des préaux scolaires avec le programme « Ça bouge ! ». L'ensemble de ces initiatives favorisent l'activité physique pour toutes et tous et répondent également aux besoins de la population.

En résumé, la Ville de Vevey a fait du sport une priorité ces dernières années en investissant massivement dans ses infrastructures, en soutenant les clubs et en encourageant la pratique libre et inclusive, confirmant ainsi son rôle moteur dans la promotion du sport au niveau communal et cantonal.

**5. Toutes les possibilités de densification sur les parcelles déjà construites et celles encore libres, sises en zone d'activités, ont-elles été étudiées de façon exhaustive ? Existe-t-il un rapport à ce sujet ?**

**Réponse :**

Les possibilités de densification des parcelles déjà construites ou encore libres sises en zone d'activités à Vevey sont extrêmement réduites. Pour rappel, deux zones d'activités sont situées sur le territoire de Vevey selon la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA). L'une concerne le site de Nestlé, qui est figé à long terme (ZAR<sup>1</sup> Nestlé). La deuxième concerne l'ancienne zone industrielle de Vevey (ZAL2 Veveyse), qui sera progressivement mise en conformité par rapport à l'usage actuel du territoire via les Plans d'affectation communaux (zones mixtes habitation/activités 15 LAT pour la majorité).

Certaines parcelles seront maintenues en zones d'activités, telles que le CAB et environs et le site où se situe l'entreprise Baer, mais le potentiel de densification sur ces parcelles est très limité.

**6. En juin 2015, un rapport consécutif à un postulat PLR de Patrick Bertschy a été établi par le chef des sports de la ville de Vevey, Jean-Marc Bryois. Il a conclu entre autres que le manque de bassins de natation couverts devait être considéré comme un besoin prioritaire. En 2019, des études visant à implanter une piscine olympique à La Veyre, sous les tennis actuels, ont été réalisées. Comment se fait-il que le Conseil communal n'ait jamais été informé de ce projet ?**

**Réponse :**

M. Jean-Marc Bryois a quitté ses fonctions de Délégué aux sports de la Ville de Vevey le 31.08.2013. Ce fut dès lors en qualité d'indépendant que le Service des affaires intercommunales l'a mandaté fin 2014 afin de dresser un rapport de synthèse sur les besoins en infrastructures sportives sur la Riviera.

---

<sup>1</sup> Zone d'activité régionale

L'idée d'une piscine olympique, mentionnée par l'interpellant, était, il est important de le mentionner, le fait d'un particulier, ancien président du Vevey-Natation-Riviera, développée en collaboration avec un bureau d'architectes de la place. Présenté sous forme de croquis, et non d'études, ce projet illustrait simplement une piscine intérieure de 50m à construire sous les 4 terrains de tennis au sud de la parcelle occupée par le Centre veveysan de tennis. Un deuxième projet illustrait une extension du site de la Maladaire avec un 2<sup>ème</sup> bassin intérieur. Sa réalisation était par ailleurs imaginée avec un financement public, pour une exploitation entièrement privative, réservée exclusivement au Vevey-Natation-Riviera ; le projet prévoyait d'y intégrer également un centre national de performance reconnu par la fédération faîtière de natation « SwissAquatics »

A la demande de l'initiateur du projet, une séance informelle a été organisée avec lui et les services des sports de la Riviera ; lorsque les coûts d'entretien et les charges d'exploitation des piscines communales de Vevey-Corseaux Plage et de la Maladaire lui ont été transmis, ce dernier n'a plus donné de nouvelles quant à son projet.

Il n'y avait ainsi aucune base sur laquelle les services, respectivement les Municipalités concernées auraient pu se fonder pour informer leur Conseil communal.

**7. Le 25 septembre 2024, la Municipalité de Blonay-Saint-Légier a écrit au Service des affaires intercommunales pour lui demander de lui fournir une étude sur les besoins actuels en matière d'infrastructures sportives sur la Riviera. Cela illustre bien à quel point le rapport Bryois, accepté par les dix conseils communaux de la Riviera, est tombé dans l'oubli, si ce n'est volontairement enterré. Quelles suites concrètes la Municipalité veut-elle donner à ce rapport pour pallier aux lacunes soulevées ?**

**Réponse :**

La demande adressée le 25 septembre 2024 au Service des affaires intercommunales par la Municipalité de Blonay – St-Légier ne concernait pas uniquement les infrastructures sportives, mais bien l'ensemble des infrastructures d'importance régionale. L'objectif était d'obtenir une vision actualisée de ces infrastructures et non de remettre en cause le rapport Bryois.

Il convient également de rappeler que la pratique du sport a fortement évolué depuis 2015, avec une période de COVID-19 qui a transformé les habitudes et favorisé le développement de nouvelles formes de pratiques, plus individuelles, digitales et autonomes.

En prenant en compte l'évolution des orientations politiques, les contraintes budgétaires des communes, ainsi que l'évolution des pratiques au sein des clubs sportifs de la Riviera, force est de constater que le rapport Bryois de 2015 n'est malheureusement plus d'actualité.



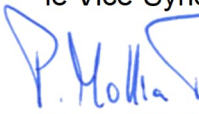
Depuis lors, les Municipalités de la région ont répondu et établi une liste des infrastructures existantes. Dans le même temps, un important travail a été conduit, sous l'égide du Fonds intercommunal de soutien aux sociétés sportives s'occupant de la formation des jeunes, par les responsables communaux des sports. Ce recensement des infrastructures sportives et des besoins constitue la base d'une réflexion en cours sur un mandat d'analyse plus large des besoins actuels et futurs en matière d'infrastructures, en lien avec le contexte sportif régional.

## Conclusion

La Municipalité réaffirme que le sport constitue une priorité majeure pour la Ville de Vevey. Elle a engagé d'importants investissements ces dernières années pour moderniser et développer les infrastructures, soutenir les clubs et favoriser la pratique libre et continuera à œuvrer activement pour offrir à la population veveysane des conditions propices à une activité sportive diversifiée et accessible à toutes et tous.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 15 septembre 2025

Au nom de la Municipalité  
le Vice-Syndic la Secrétaire a.i.



Pascal Molliat Chloé Milner

Membres de la Municipalité délégué·e·s : Mme Laurie Willommet, MM. Antoine Dormond et Pascal Molliat

Annexe : Interpellation de Monsieur Jérôme Christen

Interpellation intitulée « Un centre sportif régional loin de tout, en zone agricole, vraiment? »

Un avant-projet de vaste centre sportif et de loisirs a été présenté en septembre 2024 aux municipalités de la Riviera et n'a été rendu public que récemment : Il comprend une salle de gym triple, trois terrains de football, une piscine, des salles pour du handball, du padel et du tennis. Ce projet voudrait prendre place sur une surface agricole de 70'000 m<sup>2</sup> située en Pangires, sur le territoire de la commune de Blonay-Saint-Légier, au nord de l'autoroute qui monte à Châtel-Saint-Denis.

Le groupe « **Réflexion-Avenir** » à l'origine de cette démarche est composé de diverses personnalités de la commune de Blonay-Saint-Légier, d'anciens notables principalement. Selon eux, **«les autorités communales de la Riviera sont dans une situation inextricable : augmentation de la population, encouragement à la pratique des sports, féminisation croissante de ceux-ci, mais absence de nouvelles zones sportives dédiées»**. Ils soulignent que leur projet **« permettrait de répondre aux besoins régionaux dans un secteur idéalement situé - dans le prolongement de la zone sportive de Praz Dagoud. »**

Les promoteurs du projet considèrent ce terrain **« comme étant le seul espace restant et adéquat sur la Riviera »**. Ils sollicitent les communes et souhaitent la **« création d'une structure chargée d'étudier le financement et la gestion de cet avant-projet, ainsi que d'engager des négociations en vue d'acquérir ses terrains. »**

L'installation de ce méga centre sportif est projetée dans une zone très décentrée, séparée du centre sportif de Praz Dagoud par l'autoroute, desservie uniquement par de petites routes de desserte agricole ou de quartiers résidentiels. C'est pour le moins déconcertant, alors que la commune de Vevey a dépensé en 1989 quelque 13 millions pour les terrains à La Veyre Derrey, desservis en transports publics par la ligne 215 et l'arrêt de bus de Pra de la ligne 202 qui est à cinq minutes. Ceci précisément pour y installer un centre sportif, infrastructure destinée à la collectivité publique. Ce projet de Pangires, situé 3 km plus au nord que La Veyre-Derrey, ne répond donc en aucun cas aux besoins des Veveysans et laisse penser que les milieux économiques manoeuvrent avant tout pour réaliser à tout prix une zone d'activités à La Veyre-Derrey. La zone d'activité souhaitée par les milieux économiques pourrait très bien se faire à La Veyre d'Enhaut, déjà affectée à la petite industrie

(et où subsistent de manière incongrue deux terrains de football), sur la parcelle du Pré-au-Blanc ou dans la zone de Ferreyres.

Il y a aussi de quoi être choqué lorsqu'on voit ressurgir à Pangires un projet de piscine encore imaginé en 2019 sous les terrains de tennis de la Veyre-Devant, avant de disparaître des écrans-radar. L'intégration d'un projet de terrains de tennis supplémentaires à Pangires n'est pas un hasard non plus. La volonté du Club Veveysan de Tennis de s'étendre - au sud-est de ses surfaces de jeu actuelles - avait étonnamment essuyé une fin de non-recevoir sous prétexte que la proximité du virage de la bretelle autoroutière était incompatible avec un tel projet, et que la zone de verdure, déclarée inconstructible, devait être préservée. Quelques années plus tard, le club a découvert avec stupéfaction que les promoteurs du projet de Zone d'activités à La Veyre-Derrey avaient prévu d'implanter un parking en surface de 4 à 5 niveaux sur ce terrain pourtant idéalement situé pour l'extension des courts de tennis.

Plus fou encore, la famille propriétaire de la parcelle de Pangires No 2353, où est imaginé l'ensemble du centre sportif, a fait savoir qu'elle n'est, en aucun cas, prête à vendre son terrain pour réaliser ce projet.

Le projet a déjà suscité une réaction du groupe des Verts de Blonay-Saint-Légier qui ont interpellé la Municipalité en avril dernier par la voix du conseiller communal Alain Salanon\*, mais n'ont pas encore obtenu de réponse.

Dans ce contexte, nous posons les questions suivantes :

1. Quelle position la Municipalité a-t-elle prise sur ce projet ?
2. Pour quelles raisons n'a-t-elle pas informé le Conseil communal de cet avant-projet lors de sa réponse à la dernière interpellation relative aux terrains de La Veyre Derrey ?
3. Certains milieux économiques manoeuvrent activement pour faire oublier que la commune de Vevey a acquis ces terrains à la Veyre Derrey en 1989 pour y réaliser un centre sportif. Ces milieux sont soutenus par la Promove, qui mène depuis plusieurs années des actions politiques pour développer une zone d'activités à La Veyre-Derrey. La Municipalité estime-t-elle que des actions qui visent à influencer l'aménagement du territoire font partie de la mission de la Promove, ou ne devrait-elle pas lui rappeler que sa mission se limite à promouvoir la région Riviera-Lavaux et soutenir les entreprises qui y opèrent ?

4. La démarche entreprise par le Groupe Réflexion-Avenir démontre le besoin en infrastructures sportives. Dès lors que le projet de Pangires ne répond pas aux besoins des Veveysans, comment la Municipalité entend-elle résoudre le problème autrement qu'en revenant sur la mauvaise orientation prise à La Veyre-Derrey ?
5. Toutes les possibilités de densification sur les parcelles déjà construites et celles encore libres, sises en zone d'activités, ont-elles été étudiées de façon exhaustive ? Existe-t-il un rapport à ce sujet ?
6. En juin 2015, un rapport consécutif à un postulat PLR de Patrick Bertschy a été établi par le chef des sports de la ville de Vevey, Jean-Marc Bryois. Il a conclu entre autres que le manque de bassins de natation couverts devait être considéré comme un besoin prioritaire. En 2019, des études visant à implanter une piscine olympique à La Veyre, sous les tennis actuels, ont été réalisées. Comment se fait-il que le Conseil communal n'ait jamais été informé de ce projet ?
7. Le 25 septembre 2024, la Municipalité de Blonay-Saint-Légier a écrit au Service des affaires intercommunales pour lui demander de lui fournir une étude sur les besoins actuels en matière d'infrastructures sportives sur la Riviera. Cela illustre bien à quel point le rapport Bryois, accepté par les dix conseils communaux de la Riviera, est tombé dans l'oubli, si ce n'est volontairement enterré. Quelles suites concrètes la Municipalité veut-elle donner à ce rapport pour pallier aux lacunes soulevées ?

Source : [https://www.blonay-saint-legier.ch/docn/5664658/Interpellation A Salanon, Vert.e.s - Droit au but - 29.04.2025-1.pdf](https://www.blonay-saint-legier.ch/docn/5664658/Interpellation_A_Salanon,_Vert.e.s_-_Droit_au_but_-_29.04.2025-1.pdf)

Vevey, le 18 août 2025

Jérôme Christen

Laurent Lavanchy

Serge Ansermet